

Décision

Générale

colonial

Décision n° 492 accordant une permission d'absence une de trois semaines à M. de Rango

n° 492

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue annulable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 2985 du 4 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis : Vu la décision n° GX3 du 14 juin 1947 engageant Mme de Rango en qualité de dame employée auxiliaire en service au Bureau des affaires économiques

Vu la demande en date du 12 mai 1948 de l'intéressée

Vu l'avis favorable du chef du Bureau des affaires économiques.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er —Une permission d'absence du 15 juillet au 7 août 1948 inclus, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. de Panoo (Juliette), dame employée, auxiliaire 1er catégorie, en service au Bureau des affaires économiques. Art. 2 —La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P-H. SIREX.